



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU 16 JUILLET 2020

Présents : CROS Jean-Claude, BOUDES Jean-Pierre, GENTILHOMME Céline, LAINÉ Sébastien, LEGRAND Magda, LEPORCQ Elisabeth, MALAVAL Céline, MARTINEZ Charles-François, PEREIRA Victor, PERRET Roger, PRUNIER Daniel, SARROUY Edwige, SCHUEHMACHER Jérôme

Excusés ayant donné pouvoir : DESCAILLAUX Arlette (pouvoir à M. BOUDES), HOCHART Danièle (pouvoir à Mme LEGRAND)

1. A 13 voix pour et 2 abstentions (MARTINEZ, SARROUY), approbation de la convention d'objectifs pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement, de l'accueil de loisirs périscolaire et coordination du service enfance jeunesse.

S'agissant du Plan local d'urbanisme, M. le maire, propriétaire de terrains et potentiellement intéressé, ne souhaite pas participer aux débats relatifs au point suivant, il quitte la salle et passe la présidence à M. LAINÉ, Mme MALAVAL quitte également la salle.

2. A 11 voix pour, 1 voix contre (MARTINEZ), 1 abstention (SARROUY), désignation des membres du comité de pilotage du plan local d'urbanisme (PLU) : Président : LAINÉ, Membres : SCHUEHMACHER, BOUDES, PERRET, LEPORCQ, GENTILHOMME
Après le vote M. le maire reprend la présidence, Mme MALAVAL rejoint l'assemblée

3. A l'unanimité, M. BOUDES est désigné élu référent "déchets et économie circulaire", Mme MALAVAL sera sa suppléante

4. A 13 voix pour et 2 abstentions (MARTINEZ, SARROUY), ouverture de crédits au titre du droit à la formation des élus et définition des principes d'utilisation de ces crédits

5. A 13 voix pour et 2 voix contre (MARTINEZ, SARROUY), les élus déclarent que le compte de gestion 2019 dressé par le receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve.

Le compte administratif 2019 étant proposé à l'approbation de l'assemblée, M. le maire quitte la salle. M. PEREIRA est élu président à l'unanimité.

6. A 12 voix pour et 2 voix contre (MARTINEZ, SARROUY), le compte administratif 2019 est approuvé.

Après le vote M. le maire reprend la présidence.

7. A 13 voix pour et 2 abstentions (MARTINEZ, SARROUY), le résultat 2019 du budget communal est affecté comme suit :

Affectation	467720.74 €
Affectation en réserves	67655.00 €
Affectation à l'excédent reporté	400065.74 €

8. A 12 voix pour et 3 abstentions (MARTINEZ, SARROUY, PRUNIER), les taux des impôts locaux 2020 sont fixés comme suit :

Foncier bâti : 20.62 %

Foncier non bâti : 77.25 %

9. A 13 voix pour et 2 contre (MARTINEZ, SARROUY), les dépenses et les recettes du budget communal 2020 sont fixées comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 145 764	552 916
Recettes	1 145 764	552 916

10. A 14 voix pour et 1 abstention (LAINÉ), décision d'admettre en non-valeur les recettes figurant sur l'état 3527920231 pour un montant de 1 278.76 €.

11. A l'unanimité, décision de créer trois emplois d'adjoint technique, catégorie C, sur la base de l'article 3, 1° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 : 24/35 h, 18/35 h, 17.5/35 h.

12. A 13 voix pour et 2 contre (MARTINEZ, SARROUY), approbation de la convention d'assistance juridique à signer avec le cabinet CGCB.

13. Le conseil municipal prend acte de la présentation par M. le maire du rapport d'activités 2019 de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

14. Questions diverses

Vu pour être affiché le 24 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 22 juillet 2020,

LE MAIRE,
Jean-Claude CROS

